

2025055

EXTRAIT du REGISTRE DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 27 octobre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15	L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept octobre à 18h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,
En exercice :	15	
Présents :	11	
Votants :	13	

Date de la convocation

21/10/2025

Date d'affichage

21/10/2025

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Florence DE POUMEYROL, Gérard FLEJOU, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul SAISSET.

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL, Alain MORGILLO donne pouvoir à Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL et Frédéric MALBOS.

Absents : Néant

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

DEROGATION POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE DANS LA SALLE COMMUNALE DE LA FERME DE PEROUGES

Madame le Maire explique qu'un mariage doit être célébré le 30 mai 2026. Les futurs époux, Mme BRUNET Alexandrine et M. BAILLARD Antoine ont adressés une demande à la mairie pour l'autorisation de célébrer le mariage dans la salle communale de La Ferme de Pérouges, compte tenu du nombre de personnes à mobilité réduite pour l'accessibilité à la salle des mariages dans la salle polyvalente.

Il convient de demander l'autorisation à M. le procureur de la république en vue d'obtenir une dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- DONNE son accord pour procéder à la cérémonie de mariage dans la salle communale de La Ferme de Pérouges;
- DIT qu'une demande de dérogation sera adressée à M. le procureur de la république.

A Pérouges,

Le secrétaire,

Florence DE POUMEYROL

Le Maire,

Nathalie MICOLAS



[REDACTED] [REDACTED]